



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

association Alcool Assistance La Croix d'or

Question écrite n° 105210

Texte de la question

M. Arnaud Montebourg appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les subventions accordées par l'État aux associations comme Alcool Assistance La Croix d'or. Alors que un Français sur dix est malade de l'alcool, cette association, née en 1894 et reconnue d'utilité publique, oeuvre à l'aide et à l'accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool ainsi que leur entourage et propose des programmes en matière de prévention de la consommation d'alcool. Présente dans soixante-dix-neuf départements en France, ses 10 000 bénévoles et salariés rencontrent annuellement plus de deux millions de personnes. Cette organisation s'inquiète de récentes décisions budgétaires comme le transfert, présenté comme une obligation de la LOLF, de quelques 18 millions d'euros de la direction générale de la santé vers la MILDT lors du projet de loi de finances pour 2006. Les maigres subventions consacrées à la formation des bénévoles de cette association ne représentent annuellement que 0,70 euro par personne, les rendant totalement obsolètes. Aussi il lui demande s'il entend apporter une aide substantielle à cette association afin d'assurer son avenir.

Texte de la réponse

La loi de finances pour 2006, modifiée et adoptée par le Parlement, a transféré une partie des crédits du programme « santé publique et prévention » de la direction générale de la santé vers le programme « Drogue et toxicomanie » géré par la mission de lutte contre les drogues et la toxicomanie. Depuis l'adoption de ces mesures, les possibilités de financement des associations d'entraide relèvent uniquement du programme drogues et toxicomanie, dont le responsable, le Président de la MILDT, est le seul à même d'accorder une subvention. Concernant l'Association Alcool Assistance - La Croix d'or, le ministre de la santé et des solidarités, particulièrement attentif à l'action très positive que mènent ces associations et afin de les soutenir dans leurs démarches, est intervenu auprès du président de la MILDT pour qu'il prenne en compte leurs sollicitations.

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE105210>

Données clés

- Auteur : [M. Arnaud Montebourg](#)
- Circonscription : Saône-et-Loire (6^e circonscription) - Socialiste
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 105210
- Rubrique : Associations
- Ministère interrogé : santé et solidarités
- Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 26 septembre 2006, page 10013
- Réponse publiée le : 7 novembre 2006, page 11664